

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2020

SÉCURITÉ GLOBALE - (N° 3452)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL228

présenté par

Mme Florennes, Mme Vichnievsky, M. Balanant, Mme Brocard, M. Bru, Mme Jacquier-Laforge et
M. Latombe

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 1 par la phrase suivante :

« La candidature d'une commune à cette expérimentation fait l'objet d'une communication en conseil municipal. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Si le choix de participer à cette expérimentation relève du pouvoir de police du maire, il apparaît important de prévoir qu'une communication sur la candidature d'une commune à cette expérimentation soit faite en conseil municipal.

Tel est l'objet de cet amendement.